

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

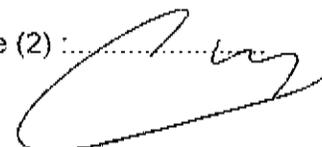
UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française
- (1) Libre confessionnel
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre non confessionnel

l 79/2/2 73

Identité du responsable pour le réseau : (2)
Didier LETURCQ, DGA

Date et signature (2) : 

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

Enologie : France - climat méditerranéen et continental 1

CODE DE L'U.F. (3) : <i>411416091 E1</i>	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) : <i>401</i>
--	---

3. Finalités de l'unité de formation :

Reprises en annexe n° 1 de ...1 page(s) (2)

4. Capacités préalables requises :

Reprises en annexe n° 2 de ...1 page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

- (1) Enseignement secondaire de :
 - (1) transition
 - (1) inférieur
- (1) Enseignement supérieur de type court
- (1) qualification
- (1) supérieur
- (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

- 6. Caractère occupationnel :** (1) oui (1) non
- 7. Constitution des groupes ou regroupement :** Repris en annexe n° 3 de ..1... page(s) (2)
- 8. Programme du (des) cours :** Repris en annexe n° 4 de ..2... page(s) (2)
- 9. Capacités terminales :** Reprises en annexe n° 5 de ..1... page(s) (2)
- 10. Chargé(s) de cours :** Repris en annexe n° 6 de ..1... page(s) (2)

(1) Cocher la mention utile
 (2) A compléter
 (3) Réservé à l'administration
 (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation (3) : 41 14 16 U2E1	Code du domaine de formation : (4) 401
---	---

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

<u>1. Dénomination du (des) cours</u> (2)	<u>Classement du(des) cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
œnologie : technologie	CT	B	30
œnologie : laboratoire	CT	S	34
2. Part d'autonomie		P	16
		Total des périodes	80

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 27/03/2013.....

Signature :



- (2) A compléter
(3) Réserve à l'administration
(4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(5) Soit CG ? CCS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

**FINALITES
DE L'UNITE DE FORMATION**
OEnologie : France – climats continental 1 et méditerranéen
« Alsace – Bourgogne – Rhône – Provence – Corse – Languedoc-Roussillon »

Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16/04/91 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation a pour but de :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant d'acquérir des compétences techniques spécifiques de base des régions viticoles vues dans le cadre du programme :

- décrire les principales caractéristiques des régions viticoles françaises vues dans l'unité de formation,
- synthétiser la législation des régions viticoles vues,
- proposer des accords mets et vins propres aux régions vues.

**CAPACITES PREALABLES REQUISES
DE L'UNITE DE FORMATION**

Oenologie : France – climats continental 1 et méditerranéen
« Alsace – Bourgogne – Rhône – Provence – Corse – Languedoc-Roussillon »

CAPACITES PREALABLES REQUISES

Capacités

- de décrire l'importance des pratiques viticoles sur la qualité des vins ;
- de préciser les phases de vinification pour la détermination des différents types de vin ;
- d'identifier les caractéristiques d'une bonne cave à vin ;
- d'appliquer les techniques d'analyse d'un vin à travers la dégustation.

Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation « Initiation à l'étude des vins »

**CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT
DE L'UNITE DE FORMATION**

Œnologie : France – climats continental 1 et méditerranéen
« Alsace – Bourgogne – Rhône – Provence – Corse – Languedoc-Roussillon »

Pas de recommandation particulière

**PROGRAMME DU (DES) COURS
DE L'UNITE DE FORMATION**
***O*enologie : France – climats continental 1 et méditerranéen**
«Alsace – Bourgogne – Rhône – Provence – Corse – Languedoc-Roussillon »

PROGRAMME DU COURS

Technologie :

L'étudiant sera capable de :

- situer géographiquement ces régions viticoles en France ;
- commenter les facteurs géologiques, climatiques et d'encépagement de chaque région ;
- expliquer les différentes particularités législatives et organoleptiques des vins qui y sont produits ;
- Identifier les principales appellations spécifiques des régions vinicoles ;
- découvrir d'éventuelles vinifications particulières.

Laboratoire :

L'étudiant sera capable de :

- décrire une dégustation organoleptique des divers vins dégustés ;
- rédiger des fiches de dégustation en utilisant le vocabulaire adéquat ;
- proposer des accords mets et vins.

**CAPACITES TERMINALES
DE L'UNITE DE FORMATION**
***O*enologie : France – climats continental 1et méditerranéen**
«Alsace – Bourgogne – Rhône – Provence – Corse – Languedoc-Roussillon »

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- de préciser les principales caractéristiques des régions viticoles françaises vue dans l'unité de formation ;
- de synthétiser la législation en cours dans les divers régions vinicoles ;
- de rédiger une fiches de dégustation avec pertinence vis à vis des vins dégustés ;
- de proposer des accompagnements judicieux en rapport avec les régions vinicoles vues.

Pour la détermination du degré de maitrise, il sera tenu compte des critères suivant :

- Le niveau de précision pour décrire les caractéristiques et la législation des régions vues dans le cadre de l'unité de formation ;
- La finesse de l'analyse lors de la dégustation d'un vin ;
- Le niveau de pertinence dans l'accord des mets et vins.

**PROFIL DU (DES) CHARGE(S) DE COURS
DE L'UNITE DE FORMATION**

**Œnologie : France – climats continental 1 et méditerranéen
« Alsace – Bourgogne - p – Provence – Corse – Languedoc-Roussillon –**

Le chargé de cours sera un enseignant.